

L'ouverture des forêts au public

Un service récréatif

Jeoffrey Dehez,
coordinateur

L'ouverture des forêts au public

Un service récréatif

L'ouverture des forêts au public

Un service récréatif

Jeoffrey Dehez,
coordinateur

Éditions Quae

Collection *Update Sciences & Technologies*

De l'eau agricole à l'eau environnementale
Résistance et adaptation aux nouveaux enjeux de partage de l'eau en Méditerranée
Chantal Aspe, coordinatrice
2012, 384 p.

Exploitations agricoles, stratégies paysannes et politiques publiques
Les apports du modèle Olympe
Éric Penot, coordinateur
2011, 336 p.

Insectes ravageurs des graines de légumineuses
Biologie des bruchinae et lutte raisonnée en Afrique
Jacques Huignard, Isabelle Glitho, Jean-Paul Monge, Catherine Régnault-Roger,
coordinateurs
2011, 152 p.

Companion modelling
A Participatory Approach Supporting Sustainable Development
Michel Étienne, coordinateur
2011, 368 p., e-book

Analyses économiques du paysage
Walid Oueslati, coordinateur
2011, 248 p.

Éditions Quæ
RD 10
78026 Versailles Cedex, France

© Éditions Quæ, 2012

ISBN : 978-2-7592-18103

ISSN : 1773-7923

Le code de la propriété intellectuelle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique, et est sanctionné pénalement. Toute reproduction, même partielle, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, Paris 6^e.

Sommaire

Introduction	7
Chapitre 1. La forêt ré-enchantée.	
Deux siècles d'évolution des loisirs en forêt.....	17
<i>Philippe Deuffic, Nathalie Lewis</i>	
Introduction	17
De l'élitisme à la démocratisation des usages récréatifs	17
La société des loisirs ou la massification des activités récréatives en forêt (1945-1975)	22
Les activités récréatives en forêt à l'aube des années 2000 : entre préoccupations environnementales et « fonction sociale ».....	36
Conclusion.....	41
Chapitre 2. Observer les pratiques récréatives en forêt : quels sont les enjeux de la mesure ?.....	43
<i>Jeoffrey Dehez, Sandrine Lyser</i>	
Introduction	43
Que nous apportent les approches quantitatives ?	44
Les pratiques et les usages, quelques données de cadrage	51
Conclusion.....	65
Chapitre 3. De la légitimité des usages récréatifs à l'organisation d'un service d'accueil en forêt	67
<i>Jacqueline Candau, Philippe Deuffic</i>	
Introduction	67
Légitimité en débat des usages récréatifs en forêt du Pays ALO	68
L'organisation du service récréatif non-marchand : tensions et caractéristiques constitutives.....	78
Conclusion.....	90

Chapitre 4. Valeur économique et qualité d'un service non marchand.	93
<i>Jeffrey Dehez, Bénédicte Rulleau</i>	
Introduction	93
Les propriétés économiques du service récréatif.....	94
Les fondements de la valeur économique.....	97
Les méthodes d'évaluation économique	100
L'accueil du public sur les forêts domaniales de Gironde	106
Conclusion.....	119
Chapitre 5. Valeurs de la forêt, risque incendie et contractualisation en forêt privée	121
<i>Tina Rambonilaza</i>	
Introduction	121
Quels modèles économiques pour l'ouverture des forêts privées au public ?	122
L'augmentation du risque incendie comme facteur de refus des conventions	125
La demande de compensation financière pour une forêt multi-usages.....	130
Conclusion.....	139
Conclusion générale.....	141
Références bibliographiques.....	147
Liste alphabétique des auteurs	165

Introduction

L'année 2011 a été déclarée « année internationale de la forêt » par l'Assemblée générale des Nations unies¹. En France, cette déclaration a donné lieu à de multiples manifestations qui furent autant d'occasions de rappeler quelques faits et caractéristiques notables sur les forêts de notre pays. Avec une superficie comprise entre 15 et 16 millions d'hectares (selon les inventaires), la forêt est la deuxième forme d'occupation des sols en France, derrière l'agriculture. Sa surface a, de plus, quasiment doublé en un peu plus d'un siècle et demi² (Woronoff, 1990 ; Cinotti et Neveux, 1995). Inégalement répartie sur le territoire national³, la forêt offre des paysages extrêmement variés, reflète des conditions bioclimatiques locales⁴ mais aussi des modes d'exploitation qui l'ont façonnée jusqu'à aujourd'hui : de la pinède des Landes aux grandes forêts de feuillus de l'Est et du Nord de la France, en passant par le cortège de pins sur les rivages méditerranéens (maritimes, parasol, Alep...) ou encore les sapinières et autres hêtraies de montagne. La forêt est également un réservoir de biodiversité exceptionnel puisque, au niveau mondial cette fois, elle abriterait 80 % des espèces terrestres⁵. Ce qui permet de faire le lien avec une autre idée sur laquelle on est fréquemment revenu à l'occasion des diverses célébrations : la forêt n'est pas qu'une ressource (comme le pétrole, les minéraux, les stocks de poissons...) mais elle est également le support de nombreux usages. Cet aspect n'est pas nouveau. Il est depuis longtemps déjà consacré dans des termes tels que la « multifonctionnalité » des forêts, qui jouissent parfois d'une véritable reconnaissance juridique.

¹ Source : <http://www.un.org/en/events/iyof2011> consulté le 8/02/2012.

² À l'heure actuelle, on estime en effet que les forêts françaises couvraient environ 8 millions d'hectares en 1830.

³ Elle couvre par exemple plus de 40 % du territoire en Aquitaine, Franche-Comté ou Provence-Alpes-Côte-d'Azur, mais moins de 10 % en Pays-de-la-Loire, Basse-Normandie ou Nord-Pas-de-Calais (source : Inventaire forestier national).

⁴ L'inventaire forestier national (IFN) recense 309 régions forestières, « unités naturelles qui présentent, pour la végétation forestière, des caractères de sols et de climat suffisamment homogènes pour abriter des forêts comparables ».

⁵ Hasard (ou pas) des calendriers, 2010 avait elle-même été déclarée « année mondiale de la biodiversité ».

Mais si le principe de la multifonctionnalité des forêts françaises fait l'objet d'un certain consensus, son contenu est, quant à lui, en constante évolution (Buttoud, 2003 ; Chevassus-au-Louis, 2009 ; Berger et Peyron, 2005). C'est valable pour le caractère productif de la forêt qui, pendant des siècles, a guidé la sylviculture de la plupart des pays occidentaux (Buttoud, 2003 ; Chalvet, 2011). Ainsi, à côté des bois d'œuvre, d'industrie ou de chauffage, on examine désormais les potentialités de la ressource ligneuse en termes de chimie verte pour des solvants, des colles ou des biocarburants. Cela touche également les enjeux environnementaux, à travers la reconnaissance d'une contribution à divers équilibres écologiques majeurs tels que la conservation de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique (*via* sa capacité à stocker le carbone) ou la régulation des eaux. Et puis, au milieu de tout ça pourrait-on dire, il y a « les gens » qui se promènent en forêt. Cette fréquentation nous rappelle que la forêt est aussi un espace de loisirs. Le phénomène est loin d'être anodin. Par exemple, Fontainebleau ou Rambouillet en Île-de-France accueilleraient chaque année plusieurs millions de visiteurs et, de ce point de vue, supporteraient facilement la comparaison avec d'autres infrastructures de loisirs (Maresca, 2000). Certains sites acquièrent même une renommée nationale voire internationale, au point de figurer en bonne place dans les itinéraires des guides touristiques⁶. Cependant, on ne saurait réduire le sujet à ces quelques exemples emblématiques car la forêt est souvent le premier espace de nature à proximité des villes et, de ce fait, accessible à une très large part de la population. Il suffit de se promener les week-ends aux abords des grandes villes ou d'aller ramasser les champignons en Dordogne à la belle saison pour se rendre compte que nombre de forêts, moins célèbres, sont tout aussi fréquentées. Pour autant, dans le triptyque classique formé des fonctions productive, environnementale et sociale de la forêt (tel qu'il figure dans la loi d'orientation forestière de 2001 par exemple), comment se positionne réellement cette dernière ? Les Assises de la forêt, qui se sont tenues dans le prolongement du Grenelle de l'environnement en 2007, affirment clairement qu'il faut « produire plus tout en préservant mieux la biodiversité ». Mais elles ne disent rien ou presque sur la fréquentation et l'accueil du public. Si l'on rappelle systématiquement la nécessité de corriger le déficit extérieur de la filière⁷ ou de maintenir des « trames vertes » écologiquement cohérentes, comment se propose-t-on de répondre à la demande sociale de loisirs ? Dans nos sociétés modernes où le temps libre augmente et où l'écologie s'affiche de plus en plus comme une valeur de référence, y compris dans le domaine des loisirs (Kalaora, 2001 ; Maresca, 2004), la forêt a-t-elle un rôle à jouer ? D'une façon générale, il nous semble que cette problématique n'a pas reçu l'attention qu'elle mérite et que, par voie de conséquence, on sous-estime encore trop souvent les enjeux socio-économiques liés à l'ouverture au public de cet espace naturel. C'est pourquoi nous proposons d'y accorder le temps et la réflexion d'un ouvrage. Sans prétendre faire le tour du sujet, nous espérons à tout le moins démontrer son intérêt, mettre la lumière sur quelques questions majeures, tenter de formuler des réponses et dresser des pistes de recherches.

Tout d'abord, de quoi parle-t-on ? Assez rapidement, on se rend compte que l'expression « fonction sociale » est bien trop générale pour rendre compte correctement des

⁶ Fontainebleau toujours, fait partie des visites à ne pas manquer en Île-de-France selon le Guide Vert Michelin, à l'instar de la forêt d'Iraty dans les Pyrénées-Atlantiques ou du massif de la Sainte-Baume en Provence.

⁷ Estimé à 6 milliards d'euros en 2007 (source : ministère de l'Agriculture), ce qui signifie que la France doit importer 17 millions de m³ de bois ronds, alors qu'elle ne prélève même pas 60 % de l'accroissement biologique.

phénomènes que nous allons étudier ici. Certes, les termes « d'activités physiques de pleine nature », « d'éco-tourisme » ou de « tourisme vert » sont présents dans le discours courant mais, à l'inverse, ceux-ci s'avèrent restrictifs. En France, il n'existe pas vraiment d'équivalent à ce que les pays anglo-saxons regroupent sous le vocable de l'*outdoor recreation* dont une traduction *a minima* serait donnée par les « loisirs de nature », les « loisirs de plein air » ou, dans le cas présent, les « loisirs en forêt ». On évoque également les « activités récréatives ». D'aucun décèlerait dans cette approximation sémantique le premier signe d'une reconnaissance somme toute assez limitée envers notre thématique⁸. Un rapide tour d'horizon de la littérature révèle ainsi assez peu de recherches françaises, desquelles émergent souvent les mêmes références telles que les études de Baillon (1976) menées dans les années 1970 ou l'ouvrage de Kalaora (1981, 1993)⁹. Les travaux se focalisent souvent sur un aspect bien précis, en général la demande et les attentes individuelles (Despres et Normandin, 1998 ; Peyron *et al.*, 2002 ; Boutefeu, 2009 ; Dobré et Granet, 2009). Une part non négligeable d'entre eux demeure de surcroît à l'état de littérature grise. Les documents sur la gestion forestière accordent au mieux une place limitée à la dimension récréative, souvent faute de données très précises (IFEN, 2002 ; Buttoud, 2003). Dans cet ouvrage, nous nous intéressons aux multiples caractères de la fréquentation des forêts mais aussi aux diverses modalités de gestion associées. Nous privilégierons une approche normative par les usages et les pratiques, ce qui englobe des activités variées, réalisées durant le temps libre, hors de chez soi (en forêt) et parmi lesquelles figurent (sans être exhaustif) la promenade, le sport, la chasse, la cueillette de champignons, mais aussi ne rien faire (c'est-à-dire tout simplement chercher le repos). Si de telles activités sont parfois organisées (visites guidées, chasses privées, compétitions sportives...), elles ont, dans l'immense majorité des cas, un caractère informel. Et c'est là sans doute une autre particularité remarquable : fondés sur une initiative personnelle et exercés dans un environnement ouvert, ces usages échappent généralement à toute tentative de mesure et se prêtent particulièrement mal à l'observation. Nous parlerons aussi souvent de « services récréatifs ». Déjà employée par les économistes qui ont l'habitude de travailler sur le secteur tertiaire (notamment le tourisme), cette notion semble gagner en popularité avec la diffusion croissante de la problématique des « services écosystémiques » (Chevassus-au-Louis, 2009). Depuis son utilisation dans le *Millenium Ecosystem Assessment* des Nations Unies (Millenium Ecosystem Assessment, 2005), la notion de « services écosystémiques » a en effet été reprise par de nombreux organismes nationaux et internationaux (Levrel, 2007 ; TEEB, 2010), y compris pour la forêt (Chevassus-au-Louis, 2009). Dans ce dernier cas, la réflexion déjà ancienne sur la multifonctionnalité des forêts a sans doute constitué un terreau favorable. Sans entrer dans les débats et controverses suscités depuis lors (Costanza, 2006), il faut noter que les diverses listes et typologies de services accordent systématiquement une place aux loisirs, en créant à cette fin une catégorie spécifique. La démarche est clairement utilitariste (les services sont définis au regard des bienfaits qu'ils apportent aux sociétés humaines) et l'approche par les usages est de nouveau privilégiée (les activités récréatives et la

⁸ Ceci n'est pas nécessairement propre à la forêt. Les temps libres sont en effet souvent définis comme un temps « résiduel », coïncé entre le temps familial et celui du travail (Maresca, 2004).

⁹ Plus récemment, Mermet et Moquay (2002) ont développé une lecture assez large de la question de l'ouverture des espaces naturels au public, en croisant plusieurs approches de sciences sociales. L'ouvrage n'est pas centré sur la forêt mais ce type d'initiative est suffisamment rare pour qu'on la cite à ce niveau.

fréquentation sont des indicateurs incontournables). Les fondements à cette « utilité » sont assez variés et ne se résument pas à la satisfaction d'un plaisir individuel (ce qui n'est déjà pas si mal). Au contraire, les services récréatifs participeraient à des objectifs plus larges tels que la lutte contre le stress psychologique, la formation des cultures et des identités locales ou encore l'entretien de bonnes relations sociales (De Groot et Ramakrishnan, 2005). Ce type de représentation illustre parfaitement la multiplicité des enjeux et la richesse qu'une analyse par les sciences sociales est susceptible de fournir. En même temps, nous sommes parfaitement conscients des limites qu'une approche basée exclusivement sur les usages est susceptible de rencontrer. Nous ne manquerons pas d'ouvrir la discussion en proposant des pistes pour des regards complémentaires. Enfin, si les services récréatifs répondent à des mécanismes spécifiques et à des logiques sociales qu'il convient d'approfondir, ils doivent être appréhendés dans un contexte bien particulier propre à la forêt, lui-même en évolution.

Les forêts françaises appartiennent pour les trois quarts d'entre elles (en termes de surface) à des acteurs privés. Il s'agit autant d'individus que de personnes morales (groupements, institutions financières, etc.). Les propriétés de l'État (forêts domaniales) couvrent ensuite 10 % des superficies, et celles des collectivités locales et des autres organismes publics les 15 % restants. Ces espaces sont entretenus (lorsque c'est bien le cas) par les propriétaires eux-mêmes ou par des organisations socioprofessionnelles (entreprises, coopératives, etc.). Cette gestion s'inscrit dans une politique forestière dont l'élaboration et l'application incombent non seulement à l'État ou à ses services déconcentrés mais aussi à des organismes techniques tels que l'Office national des forêts (l'ONF, qui gère les propriétés domaniales) et les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF). Le volet réglementaire de la politique repose pour une large part sur le Code forestier, où la thématique de l'accueil n'est d'ailleurs pas totalement absente. Ainsi, même s'ils ne sont pas nommés expressément, les loisirs sont intégrés à la fonction « sociale » de la forêt qui est depuis la loi d'orientation forestière (LOF) de 2001 au même niveau que les fonctions productive et environnementale¹⁰. Comme dans d'autres domaines, la puissance publique tient un rôle à part et se pose ici aussi en garant de l'intérêt général. Nous verrons que cela se traduit notamment par une volonté d'ouvrir le plus largement ses forêts à la fréquentation. Ailleurs, le respect de la propriété privée est au contraire censé s'appliquer et chaque individu peut théoriquement interdire l'accès à ses bois, à condition qu'il ait clairement exprimé son intention de le faire. L'application de ce droit reste toutefois délicat dans la pratique car il reviendrait à clôturer totalement ses parcelles, ce qui se révèle, sinon techniquement irréalisable, au moins très coûteux. C'est sans doute pourquoi les forêts privées françaises sont dans leur majorité ouvertes et, par la force des choses, fréquentées (MAAPAR-SCEES, 2002). Ce sont en quelques lignes les grands principes réglementaires de l'accueil du public en forêt. Certes, des précisions sont fournies par d'autres textes de loi (assez souvent étrangers au monde forestier)¹¹ mais, dans l'ensemble, les directives demeurent très générales, laissant de fait un champ d'application ouvert et des marges d'interprétation importantes. Les différents acteurs se satisfont-ils de ce cadre ou éprouvent-ils le besoin de

¹⁰ Érigeant la multifonctionnalité en principe de base, la loi induit au passage une réorganisation des priorités et des objectifs forestiers, dont nous verrons à plusieurs occasions qu'elle n'est pas sans poser problème.

¹¹ Code de l'environnement, loi sur le sport, etc. dont l'intrusion dans les schémas forestiers n'est certainement pas neutre.

le compléter ? Le cas échéant, comment se passe cette appropriation ? On devine d'ores et déjà quelques points de tension (la multifonctionnalité doit-elle s'imposer au droit de propriété ?) et aussi que cette latitude n'est pas nécessairement un gage d'efficacité.

Autre donnée incontournable : la gestion forestière s'est jusqu'à présent toujours construite autour de la production et de l'exploitation d'une ressource marchande (le bois et ses dérivés) qui constitue la principale source de revenus du propriétaire et alimente une filière industrielle dite de première et de deuxième transformation¹². Cet impératif économique ne s'exprime pas partout de la même façon. En forêt privée, on considère souvent que la taille des parcelles est un bon indicateur de leur fonction économique car la rentabilité aurait plutôt tendance à s'améliorer avec les volumes produits. À l'inverse, les « petits » propriétaires affichent des motivations nettement plus variées (Maresca et Picard, 2010). En France, on recense 3,5 millions de propriétaires privés dont 1,1 million possèdent plus de 1 hectare. Ceci illustre bien la diversité potentielle des profils¹³. En forêt publique, la vente des bois est aussi une ressource financière incontournable. Ceci dit, la reconnaissance des missions d'intérêt général (accueil du public, protection des sols et des milieux) a donné lieu à des modèles économiques différents dans lesquels l'État apportait sa contribution¹⁴. On peut donc retenir deux choses. Premièrement, les choix en matière de gestion forestière (y compris ceux qui concernent l'accueil du public) sont toujours appréhendés avec la dimension économique en arrière-plan et, de ce fait, plus ou moins rapportés à celle-ci. Deuxièmement, c'est bien la vente de bois qui a, jusqu'à présent, permis à la forêt de remplir ses multiples rôles¹⁵, un tel schéma contribuant d'une certaine manière à la gratuité de l'accès à la forêt. À l'heure actuelle, plusieurs signes laissent penser que cette organisation est progressivement remise en question. Tout d'abord, l'évolution et les incertitudes croissantes qui pèsent sur les cours des bois¹⁶ tendent à réduire les revenus issus de la forêt et, mécaniquement, à accroître le poids des contraintes imposées par le respect d'objectifs non productifs. Ensuite, les pressions sur l'utilisation et la rationalisation des fonds publics s'accroissent sans cesse. Pour le secteur forestier, cela se traduit entre autres par une réduction des dotations budgétaires de l'État (à l'ONF, aux collectivités), un recentrage de la gestion des forêts publiques vers la production ainsi qu'un transfert de compétences (plus ou moins avoué) vers les collectivités locales¹⁷. Dans ce contexte, la justification économique de la fourniture de services récréatifs se fait de plus en plus sentir, ces derniers devant trouver leur place dans un bilan économique qui leur est *a priori* plutôt défavorable. Pour certains acteurs, on pourrait remédier à cette asymétrie en attribuant aux loisirs une valeur économique. Là encore, l'idée n'est pas nouvelle. Jusqu'à présent, elle avait essentiellement trouvé un

¹² La filière rassemble des activités qui vont de l'exploitation forestière en amont, à la construction de meubles et l'ébénisterie en aval. En 2007, la filière générait un chiffre d'affaires de 57 milliards d'euros et employait environ 400 000 individus (source : Laboratoire d'économie forestière).

¹³ Moins de 70 000 propriétaires (soit 2 % du total) possèdent des bois de plus de 25 hectares. Avec plus de 5,1 millions d'hectares, ils représentent cependant un peu moins de la moitié de la forêt privée française (source : Forêt privée française).

¹⁴ Via les contrats d'objectifs passés entre l'État et l'ONF ou les contrats de plan État-Région.

¹⁵ On parle parfois « d'effets de sillage ».

¹⁶ En 2007, le prix moyen du m³ après exploitation s'élevait encore à 50 € (source : Laboratoire d'économie forestière) avec de fortes disparités selon les essences et les usages.

¹⁷ En témoigne le dernier contrat d'objectifs et de performances signé entre l'État, l'ONF et la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) pour la période 2012-2016.

écho auprès des institutions anglo-saxonnes alors qu'en France, elle était plutôt demeurée au sein de la sphère académique. Ces derniers temps toutefois, la situation évolue et le principe d'une monétarisation du service récréatif gagne des partisans. Le dernier rapport commandé par le Centre d'analyse stratégique a particulièrement marqué les esprits en estimant que la valeur économique totale des services rendus par la biodiversité forestière s'élevait en France à 970 € par hectare et par an, dont seule une faible part (85 €) était imputable au bois et à ses produits (hors chasse) (Chevassus-au-Louis, 2009). Si l'on conçoit sans difficulté que la fréquentation confère une plus-value aux espaces forestiers, la nature précise de celle-ci est nettement moins évidente. Des notions telles que la « valeur », les « prix », les « dépenses » ou les « recettes », qui sont pourtant loin d'être synonymes, sont fréquemment utilisées de façon interchangeable et les hypothèses nécessaires pour parvenir à l'évaluation du Centre d'analyse stratégique n'ont certainement pas aidé à clarifier le débat. La force des chiffres joue malgré tout et de plus en plus de propriétaires (ou leurs représentants) se demandent maintenant comment capter une partie de cette richesse qui leur échappe encore. Mais de quel type de richesse parle-t-on ? En d'autres termes, que mesure réellement cette valeur économique et quelles en sont les bases ? Une clarification s'impose. Cette question reflète bien la compétition potentielle qui existe entre les divers usages de la forêt (productifs et non productifs, marchands ou gratuits) et nous montre que l'ouverture au public ne va pas de soi et appelle une organisation, avec des outils dédiés.

À bien des égards, la fréquentation n'est en effet pas dénuée d'impacts, autant sur le milieu que sur les visiteurs eux-mêmes. Les manifestations sont variées et plus ou moins visibles : elles vont de perturbations sur la faune ou de l'accumulation de déchets au renforcement de l'érosion voire, plus spectaculaire encore, au déclenchement d'incendies. Ces effets négatifs s'expriment également à travers les conflits d'usages qui surgissent dès que les individus ont des activités incompatibles les unes avec les autres. Les mouvements d'opposition envers la chasse en sont une illustration assez courante, bien que d'autres activités, comme les sports motorisés, recèlent à leur tour de nouvelles tensions. Les dimensions écologiques et sociales ne sont d'ailleurs pas totalement indépendantes à partir du moment où, selon un raisonnement circulaire, les usagers se détournent progressivement des sites qu'ils ont eux-mêmes participé à dégrader. On en vient alors à envisager une « capacité de charge » maximale du site, au-delà de laquelle les usages ne sont plus « soutenables » et doivent être organisés (ATEN, 1999b). Bien sûr, il existe aussi de nombreuses autres situations où la fréquentation peut s'exercer sur des espaces peu sensibles sans occasionner de contraintes excessives. Ceci dit, lorsqu'une régulation doit être envisagée, la réglementation seule n'apporte pas grand-chose. Si la loi permet effectivement d'interdire un certain nombre de comportements (en supposant que les conditions de son application soient vérifiées) elle ne peut toutefois se substituer à des opérations telles que la remise en état d'un site, la canalisation des visiteurs ou la mise en place d'une information sur le milieu. De même, le souhait de mettre en valeur la forêt en accord avec les attentes des usagers requiert une action *ad hoc*. Pour faire court, la loi française permet certes d'interdire certaines pratiques négatives mais elle offre peu d'options pour inciter des comportements vertueux. Si la « boîte à outils » des gestionnaires est relativement bien fournie en matière de sylviculture, celle-ci apparaît nettement plus pauvre quand il s'agit d'organiser la fréquentation sachant que, dans ce domaine, les référentiels changent eux aussi.

Traditionnellement, la gestion forestière s'appuie sur le principe de « l'aménagement », à savoir une programmation des opérations à réaliser sur la durée de vie d'un peuplement (qu'on appelle aussi une rotation). Sauf accidents, les coupes de bois sont décidées à l'avance, en fonction des essences et des objectifs alloués à la parcelle. Des équipements (routes, places de dépôt, réservoirs, pistes DFCI¹⁸...) sont aussi prévus en conséquence. Dès lors, comment insérer des objectifs d'accueil du public dans ce cadre précis ? Les règles, techniques et outils du forestier s'adaptent-ils ? Doit-il en chercher de nouveaux ? Les infrastructures que l'on rencontre fréquemment en forêt publique (tables de pique-nique, sentiers, parkings...) laisseraient penser que les gestionnaires ont intégré – ou tentent de le faire – cette fréquentation dans leurs pratiques (ONF, 2006a). Ceci dit, ils sont de plus en plus sollicités pour participer à des démarches de concertation ou souscrire des contrats, autant de changements qui, loin d'être anodins, requièrent de nouvelles organisations. Les Chartes forestières de territoire (CFT) font partie de ces innovations : créées par la loi d'orientation de 2001, elles sont présentées comme des instruments de délibération permettant aux différents acteurs d'imaginer et d'instaurer des projets de développement basés sur la multifonctionnalité des forêts. En théorie, ceci suppose d'intégrer dans les débats des acteurs *a priori* extérieurs au monde forestier et de sortir d'une logique strictement calquée sur les intérêts de la filière. Les loisirs, dont la demande émane majoritairement d'une population de citoyens, entrent tout à fait dans ce cadre et, si l'on en croit les objectifs des textes initiaux, auraient toutes les chances de se voir accorder une place véritable dans la gestion des forêts. Est-ce réellement le cas ? Après bientôt dix ans d'expériences, le bilan de ce dispositif (mis en œuvre sur 20 % du territoire national) est délicat (FNCOFOR, 2009). Les expériences sont très variées, témoignant entre autres de motivations et de moyens hétérogènes. Les durées de vie des chartes sont difficilement comparables : certaines ont eu du mal à se mettre en place, d'autres sont tombées dans l'oubli, quelques-unes enfin semblent véritablement avoir impulsé de nouvelles dynamiques territoriales. Quoi qu'il en soit, les ressorts et les mécanismes à l'œuvre dans le fonctionnement de ces chartes restent encore largement méconnus (FNCOFOR, 2009). En prolongement des CFT, la loi de 2001 insiste également sur l'usage de conventions à signer entre les divers acteurs qui participent à ces projets forestiers, de telles conventions pouvant, selon les cas, s'accompagner de compensations financières en contrepartie de services rendus. On entre alors dans une nouvelle logique de relations partenariales, dont on ne peut s'empêcher de trouver des similitudes avec l'évolution récente des mesures agro-environnementales (MAE) de la Politique agricole commune (PAC), voire avec le tout récent principe de paiement des services environnementaux (PSE)¹⁹ suggéré par de nombreux organismes internationaux (FAO, 2007). Ces nouvelles mesures peinent toutefois à se développer en France (Wunder, 2005)²⁰. Le refus est-il lié à l'outil ou au principe même d'un échange marchand ? Il est difficile de répondre car, lorsqu'une possibilité de rémunérations existe, des propriétaires n'hésitent plus à s'engager dans une véritable offre de services récréatifs et les initiatives que l'on

¹⁸ Défense des forêts contre les incendies.

¹⁹ On trouve parfois l'expression « paiement de services écosystémiques », en référence à l'approche du *Millenium Ecosystem Assessment* (Millenium Ecosystem Assessment, 2005).

²⁰ Dans le reste de l'Europe, les exemples ne sont guère plus nombreux. Ainsi, cite-t-on presque tout le temps le cas de la ville de Munich qui a indemnisé des propriétaires forestiers pour protéger des zones de captage d'eau potable (Chevassus-au-Louis, 2009).

croyait jusqu'à présent réservées à la chasse (location des parcelles) s'étendent maintenant à de nouvelles activités (parcours acrobatiques en forêt, cueillette de champignons, gîtes, visites guidées) en fonction des opportunités (Duhén, 2001 ; Berger *et al.*, 2002). Les bases de ces nouveaux outils de transactions (et des rapports sociaux qui vont avec) doivent indubitablement être examinées.

Cet état de l'art nous a encouragés à construire une vision résolument transversale du sujet en questionnant les usages, leur régulation par les gestionnaires et les instruments d'action publique, que ce soit en forêt privée ou publique. Nous croisons des approches de sociologie et d'économie, en travaillant autant sur les concepts que sur des cas empiriques. Les résultats sont extraits de plusieurs études réalisées au sein de l'unité Aménités et dynamiques des espaces ruraux de l'Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (Irstea) à Bordeaux depuis 2003, en collaboration avec des universités ainsi que des organismes forestiers²¹. Les contributions sont structurées en cinq chapitres. Le premier, rédigé par Philippe Deuffic et Nathalie Lewis, entame la réflexion en développant un regard historique et sociologique sur les différentes manières dont l'accueil du public a été perçu et progressivement intégré par les forestiers. Une attention particulière est accordée aux sources d'information et aux enquêtes utilisées par les gestionnaires. Les auteurs identifient diverses phases qui vont de la relative méfiance, envers un public qu'on connaît peu ou mal (ou qu'on croit connaître), jusqu'à l'affirmation d'une véritable mission « d'intérêt général ». Ils montrent également les récents changements induits par la montée en puissance de la problématique environnementale. À notre connaissance, une telle perspective historique sur ces usages précis de la forêt faisait toujours défaut à l'heure actuelle : les auteurs remontent jusqu'au XVII^e siècle pour s'arrêter à la fin des années 1990. Cette étape constitue justement le point de départ du travail mené par Jeoffrey Dehez et Sandrine Lyser, qui prolongent l'analyse des enquêtes de fréquentation en se focalisant cette fois sur les approches quantitatives dans le chapitre 2. La finalité est ici plus méthodologique et statistique, avec une lecture critique des outils employés et des résultats obtenus, connaissant la tendance actuelle à la mise en place d'observatoires et à la définition d'indicateurs. On s'aperçoit à cette occasion que, si l'information existe (et pas seulement dans la région Île-de-France, qui continue pourtant d'être l'exemple le plus cité), celle-ci peine véritablement à être diffusée. Une comparaison avec d'autres expériences européennes (où de véritables « observatoires des fonctions sociales » existent parfois) permettra de réfléchir à l'impact potentiel de ce type de données sur l'élaboration des politiques publiques. Dans ce chapitre, les auteurs dressent un bilan rapide de la fréquentation actuelle des forêts françaises en fixant quelques ordres de grandeurs chiffrés qui tendent à confirmer l'ampleur du phénomène. Le troisième chapitre sort du cadre de l'analyse de la demande pour examiner la question de la gestion des usages. Jacqueline Candau et Philippe Deuffic s'appuient pour cela sur la mise en place d'une Charte forestière de territoire (CFT) dans le sud des Landes. Les auteurs montrent comment sont légitimées les pratiques récréatives par les différents acteurs qui ont pris part à la rédaction de la CFT, avant d'examiner les modalités de leur organisation. En écho aux problèmes d'observation précédents, ils soulignent

²¹ Il s'agit principalement du projet « Services récréatifs et multifonctionnalité des forêts en Aquitaine », financé par la Région Aquitaine, du volet « forêt société » de la convention de recherche ONF-Cemagref et de l'Action COST E33 « Forest Recreation and Nature Tourism ».

l'absence de représentation formelle des usagers aux discussions et le rôle qu'a joué en retour la dimension normative de la CFT. Sans nécessairement poursuivre ce débat sur la légitimation, Jeffrey Dehez et Bénédicte Rulleau reviennent néanmoins, dans le quatrième chapitre, sur l'argumentaire économique qui tend aujourd'hui à se renforcer, *via* notamment la reconstitution d'une valeur économique attachée à cet usage (même s'il demeure gratuit). Le regard se porte de nouveau sur la demande. Les auteurs rappellent les fondements théoriques de cette valeur et les principales caractéristiques économiques du service récréatif. Cela leur offre l'occasion de souligner la place centrale tenue par la qualité récréative dans la réflexion, mais aussi de poser un regard critique sur les quelques évaluations françaises disponibles. Plusieurs études réalisées sur les forêts domaniales de Gironde permettent d'illustrer la façon dont s'exprime la demande de qualité récréative en forêt et le type de bénéfices qui s'y rattachent. Enfin, Tina Rambonilaza prolonge la lecture économique de l'accueil du public en forêt en se tournant cette fois vers les propriétaires privés. Dans le cinquième chapitre, elle étudie en effet les conditions de la mise en place de compensations financières pour inciter l'ouverture des forêts privées au public. Après avoir discuté des différents fondements économiques de ces compensations, elle revient sur l'échec de la convention imaginée par le conseil général des Landes, bien qu'elle fût l'une des premières à intégrer un volet financier. Dans son analyse, elle démontre l'effet de la perception du risque ainsi que des usages personnels que font les propriétaires de leurs propres bois, conduisant à un décalage entre la définition de la valeur de la forêt par les propriétaires d'une part, et celle retenue par les pouvoirs publics d'autre part.

Chapitre 1

La forêt ré-enchantée

Deux siècles d'évolution des loisirs en forêt

Philippe DEUFFIC, Nathalie LEWIS

Introduction

Avant d'être un espace récréatif, la forêt a représenté dans notre civilisation occidentale un espace nourricier dont la fréquentation n'était pas sans danger. De la *selva oscura* de Dante à la *Gaste forêt* de Chrétien de Troyes, la forêt était considérée comme un endroit menaçant, en marge de la civilisation. Pourtant, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, sa fréquentation ne cesse de croître au point d'en faire un des types d'espaces les plus visités en France et en Europe. Pourquoi une majorité de Français plébiscitent-ils de nos jours la forêt et la fréquentent-ils assidûment alors qu'elle a longtemps éveillé leurs craintes ? Nous allons voir que ce changement de représentations et de pratiques s'est opéré progressivement au cours des siècles sous l'impulsion d'une élite intellectuelle et artistique avant de se diffuser dans la quasi-totalité du corps social à l'époque contemporaine. Nous verrons ainsi quel était l'état de la fréquentation des forêts à différentes époques, quelles méthodes d'études de la fréquentation ont été mises en œuvre, ainsi que les dispositifs préconisés par les forestiers pour tenter de répondre aux attentes des usagers, en termes d'instrument de politiques publiques ou d'outils d'aménagement.

De l'élitisme à la démocratisation des usages récréatifs

La forêt, un espace nourricier à la fréquentation peu recommandée

Pour une majorité de Français, les espaces forestiers ont longtemps pourvu à une série de biens primaires (Corvol, 1987) : bois d'œuvre, bois de chauffage, ressources alimentaires

(gibier, champignons, fruits) et industrielles (bois de forges, poteaux de mines, ressources tinctoriales pour la tannerie). D'autres fonctions et usages, moins incarnés physiquement, étaient aussi très importants notamment en matière de protection des populations. Les espaces forestiers ont longtemps constitué des sortes de *no man's land*, des frontières naturelles contre d'éventuels envahisseurs à l'image de la forêt lorraine ou ardennaise (Husson, 1984). En montagne, le reboisement des pâturages, effectué à marche forcée et quitte à ce qu'en soient chassés les éleveurs, a permis de protéger des inondations les populations situées dans les vallées (Vigier, 1980 ; Whited, 2000).

Avant la fin du XIX^e, la forêt est donc loin d'être l'archétype de l'espace récréatif, bien au contraire. Les espaces forestiers à l'image des gâtes incarnent « dans l'imaginaire occidental la symbolique du désert érémitique » (Larrère, 1995). C'est un lieu dangereux et peuplé d'individus peu recommandables, réels (brigands, coureurs des bois) ou désignés comme tel (individus en délicatesse avec le pouvoir central ou simplement marginaux) (Corvol, 1987). Il inspire crainte et fantasme au point que les populations riveraines le peuplent d'entités imaginaires (du bestiaire médiéval à la bête du Gévaudan en passant par les personnages de contes et les chasseurs maudits) (Harrison, 1992 ; Brosse, 2000). Les contes, légendes, tableaux et fables témoignent encore de la vision ambivalente de la forêt – mythique et dangereuse à la fois – qui perdure jusqu'au XVII^e siècle. La forêt est donc un espace où les individus se rendent par nécessité plus que par plaisir. Même la chasse, que l'on considère aujourd'hui comme un loisir, était d'abord un entraînement à la guerre et un moyen de se nourrir. Pour illustrer la seconde maxime de son *Discours sur la méthode*, Descartes (1637) prend l'exemple d'une marche en forêt dont on comprend vite qu'elle n'est pas un exercice plaisant : « les voyageurs qui, se trouvant égarés en quelque forêt, ne doivent pas errer en tournoyant, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre [...] mais marcher toujours le plus droit qu'ils peuvent vers un même côté. [...] Ils arriveront au moins à la fin quelque part, où vraisemblablement ils seront mieux que dans le milieu d'une forêt ».

Pourtant, dès cette époque, les regards évoluent dans la frange la plus cultivée de la société française. Les nobles et les clercs, attirés dans l'orbite de la cour de Louis XIV, portent sur la forêt un regard nostalgique, la distance embellissant la campagne selon Larrère (1997). Ils commandent aux artistes des tableaux représentant des scènes galantes situées en forêt et où sont représentées des nymphes et des divinités aux mœurs légères. À cette idéalisation des espaces forestiers, s'ajoute leur relative pacification notamment par le retour en force du corps des maîtres des Eaux et Forêts et de leurs gardes²². Suite à la Grande Réformation de 1669, ce puissant corps d'État aménage la forêt selon les principes alors en vigueur dans les « jardins classiques à la française ». Ses forestiers ouvrent de larges routes qui sont autant de perspectives et de signes visibles de leur emprise sur ce territoire. Certaines forêts d'Île-de-France – Versailles, Marly, Saint-Germain-en-Laye – sont aménagées comme de véritables parcs de chasse avec des enclos, des murs percés de routes, des carrefours, des pavillons de chasse, etc. En 1780, l'agronome et inspecteur chargé des bois de marine, Duhamel du Monceau (1780) témoigne que la forêt peut être à la fois espace de production, mais aussi de récréation. En introduction de son chapitre sur le traitement des

²² La fonction de maîtres des Eaux et Forêts est mise en place dès le XIII^e siècle. Cette administration subit plusieurs réformes au fil des siècles pour s'atrophier durant la période tendue des guerres de religion à la fin du XVI^e siècle. Elle sera renforcée à l'époque de Louis XIV sous l'impulsion de Colbert, ministre des Finances.